



Projet de procès-verbal

COMITÉ EXÉCUTIF

Vendredi 4 juillet 2025

Vigo

1 Accueil et présentations

La présidente Alexandra Philippe a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Jean-Marie Robert (LPDB), Suso Lourido (Puerto de Celeiro), Gérald Hussenot (BlueFish) et Durk van Tuinen (Nederlandse Vissersbond) se sont excusés de ne pas pouvoir assister à la réunion en personne, mais ont désigné des mandataires pour cette réunion. L'ordre du jour a été adopté.

Points d'action de la dernière réunion (12 mars 2025, Paris)

| | |
|---|--|
| 1 | Le secrétariat examinera le procès-verbal de la précédente réunion du ComEx et proposera les mises à jour pertinentes sur la base des discussions avec les membres. |
| | Suivi en cours |
| 2 | Le secrétariat mettra en place un groupe de travail chargé d'examiner la procédure de présidence et la politique de conduite des réunions. |
| | Mise à jour au titre du point 8 de l'ordre du jour |
| 3 | Le Secrétariat inclura un poste budgétaire pour la mise à jour du site web dans la demande de budget pour l'année 21, d'un montant de 12 500 €, le reste des recettes supplémentaires de l'année 19 servant de réserve financière. |
| | Inclus |
| 4 | Le secrétariat enverra un e-mail aux membres pour leur demander leur avis sur le programme de travail de l'année 21. |
| | E-mail envoyé le 13/03, date limite le 28/03, commentaires intégrés. |

2 Discours liminaire – Marta Villaverde Acuña, Conselleira do Mar, Xunta de Galicia

La présidente a souhaité la bienvenue à la ministre régionale de la Mer, Marta Villaverde Acuña, en rappelant que Mme Villaverde Acuña a passé la majeure partie de sa carrière professionnelle dans le secteur primaire galicien, tant dans le domaine maritime que rural, occupant des postes de vétérinaire entre 2001 et 2006 et de chef du département de la sécurité alimentaire de 2014 à 2016. Elle a également travaillé comme inspectrice des pêches au sein du service d'inspection et de contrôle des ressources de la sous-direction générale des garde-côtes galiciens de fin 2012 à avril 2014.

La Conselleira do Mar a souhaité la bienvenue aux participants et a déclaré que la Galice était honorée d'accueillir la réunion du CC à Vigo, reconnaissant ses liens étroits avec le CC grâce à son importante flotte de pêche dans les eaux communautaires, aux défis communs tels que la réforme



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

de la PCP et à sa participation active aux organes directeurs du CC. Elle a souligné la valeur du travail du CC, qui favorise le dialogue entre les acteurs européens de la pêche depuis plus de 20 ans, ajoutant que la région salue les efforts de collaboration entre le secteur de la pêche, la société civile et d'autres groupes d'autres intérêts pour façonner une politique européenne de la pêche et de l'aquaculture plus durable. « La Galice défend la gouvernance participative, ou « co-gouvernance », estimant qu'elle renforce la résilience économique et favorise la conservation des écosystèmes marins. » Elle a souligné que la Galice convient que les connaissances scientifiques doivent étayer tous les débats afin de refléter fidèlement la réalité du secteur, en guidant les processus décisionnels à l'aide de conseils fondés sur le consensus. Les décisions ne doivent pas être prises de manière isolée si l'on veut résoudre des problèmes complexes. Il est essentiel de continuer à soutenir les pêcheurs et les communautés côtières grâce à des efforts concertés.

La Conselleira a souligné que le CC s'est révélé être un modèle pour la participation des parties prenantes à l'élaboration d'une politique de la pêche efficace, collaborant avec les États membres et la Commission européenne afin d'obtenir des résultats équilibrés qui tiennent compte des intérêts du secteur de la pêche et des communautés côtières. Selon elle, une nouvelle opportunité existe pour définir et développer une nouvelle PCP équitable. La Galice, tout comme le CC, met l'accent sur le maintien d'un équilibre entre les dimensions sociales, économiques et environnementales, avec une gestion fondée sur les meilleures connaissances scientifiques et une approche écosystémique. Le CC joue un rôle fondamental en tant que source de conseils utiles pour la Commission et les États membres, servant de plate-forme pour un débat ouvert et contribuant à des approches non régionalisées. Depuis sa création, le CC est reconnu comme un acteur clé de la PCP, favorisant le dialogue, instaurant la confiance et intégrant les connaissances des parties prenantes.

Mme Villaverde Acuña a souligné que la Galice prône une gestion des pêches fondée sur la réalité du secteur, en tenant compte de sa viabilité sociale et économique et du respect proportionnel des critères de protection de l'environnement. Cela nécessite des objectifs pratiques, flexibles et réalistes qui reconnaissent et s'adaptent aux singularités spécifiques de chaque région. Une contribution équilibrée des parties prenantes est essentielle pour l'élaboration des politiques. Elle a ajouté qu'en 2022, la Galice a présenté une proposition unifiée pour un avis sur la PCP, qui constitue la base d'un dialogue stratégique présenté au commissaire chargé de la pêche et des océans en avril à Bruxelles et qui souligne dix demandes clés :

1. Promouvoir la régionalisation de la politique de la pêche afin de garantir la participation proactive des autorités régionales au processus décisionnel de l'UE.
2. Favoriser le renouvellement générationnel afin de rendre les professions de la pêche et de l'aquaculture durables et rentables pour les jeunes Européens.
3. Protéger le marché intérieur européen pour la souveraineté et la sécurité alimentaires.
4. Fournir une définition commune et large de la pêche artisanale adaptée à chaque bassin maritime.



5. Actualiser le concept de « zone de pêche fortement dépendante » afin d'offrir un traitement différencié et une répartition préférentielle des quotas.
6. Adopter une approche écosystémique de l'activité de pêche maritime pour une meilleure gestion.
7. Fixer des objectifs réalistes pour le secteur de la pêche maritime afin de relever les défis environnementaux et énergétiques et de s'adapter au changement climatique.
8. Configurer un marché communautaire fondé sur le principe de l'égalité des chances.
9. Préserver le patrimoine historique, le patrimoine industriel et le patrimoine culturel matériel et immatériel lié à la mer d'.
10. Donner la priorité au développement de l'économie bleue, en plaçant la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture au centre des futures politiques océaniques.

La Conselleira a conclu que la Galice s'engageait à réaliser ces propositions et continuerait à relever les défis communs grâce à un front commun européen fort, en favorisant la communication et la collaboration entre les régions ayant des intérêts communs en matière de pêche. « La Galice est depuis longtemps un exemple d'activité responsable et durable, convaincue que prendre soin de la mer n'est pas seulement la meilleure façon, mais la seule façon de préserver l'avenir. » Ce secteur est crucial pour l'économie côtière européenne, et les efforts collectifs déployés dans le cadre des délibérations du CC garantiront son succès continu. Elle a de nouveau remercié le CC d'avoir choisi la Galice comme région hôte pour ces réunions.

La **présidente** a remercié Mme Villaverde Acuña pour son discours liminaire et pour avoir reconnu le rôle joué par le C.C. Elle a reconnu que les membres du CC sont très fiers du travail accompli par celui-ci et a admis que les défis sont similaires. Elle a toutefois estimé que les mêmes opportunités existent également et qu'en travaillant ensemble, il est possible de partager les meilleures pratiques et de trouver les meilleures solutions. Philippe a fait remarquer que le CC a fourni des conseils à la Commission européenne sur l'évaluation de la PCP, avec certaines similitudes, notamment en matière de régionalisation, de renouvellement générationnel, de sécurité alimentaire, d'objectifs réalistes, de conditions de concurrence équitables, etc. Elle a ensuite ouvert la séance aux questions.

Patrick **Murphy** a souligné que le secteur de la pêche se trouve à un tournant en raison de la réduction de l'espace disponible, les bassins océaniques et maritimes exploitables pour la pêche ne cessant de diminuer, et que le nombre d'acteurs actifs dans le secteur est également en baisse. Il a exhorté la Conselleira à continuer de faire part de ses préoccupations concernant l'avenir du secteur, en soulignant l'importance de la sécurité alimentaire, des communautés côtières et du patrimoine.

3 **Discours liminaire** – Susan Steele, directrice exécutive ; Patricia Sanchez, chef adjointe de l'unité Stratégie et coopération de l'AIECP



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

La présidente a souhaité la bienvenue à Susan Steele, directrice exécutive de l'AECP, à cette réunion et l'a remerciée d'avoir accepté de se joindre aux membres du ComEx.

Susan Steele a remercié la présidente de l'avoir invitée à la réunion et a salué le fait que l'AECP soit basée à Vigo, une ville profondément liée aux océans. Elle a souligné le rôle essentiel de l'AECP dans l'alignement sur les priorités européennes dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) et dans la contribution au succès du pacte européen pour les océans récemment adopté. Sa mission principale est de garantir **le respect de la PCP**, de promouvoir la pêche durable et de soutenir une gouvernance efficace des océans. Elle a fait remarquer que les conseils reçus des parties prenantes sont essentiels au travail de l'agence. L'AECP s'engage à entretenir des relations au sein de la communauté de contrôle des pêches afin d'apporter une valeur ajoutée. Se référant à la réunion de la veille, elle a fait remarquer que **les plans de déploiement conjoints** (PDC) sont la pierre angulaire du travail de l'AECP. L'AECP coordonne les inspections effectuées par les États membres dans les eaux occidentales afin de garantir l'harmonisation, l'égalité des conditions de concurrence pour le secteur de la pêche et la rentabilité. Au cours de l'année écoulée, le PDD des eaux occidentales a mené 4 187 inspections à terre et 808 inspections en mer dans les eaux du nord-ouest et du sud-ouest. Ce PDD se concentre également sur les activités des navires non européens dans les eaux européennes et les activités post-débarquement. Un travail intense et des actions spécifiques ont suivi les évaluations des risques menées bien à l'avance pour tous les JDP. Ces actions ont porté sur le respect de l'obligation de débarquement, les déclarations erronées, les fermetures temporelles et spatiales (y compris les écosystèmes marins vulnérables - EMV) et les exigences en matière d'engins de pêche, ainsi que les enregistrements erronés.

Steele a souligné que **la sécurité des échelles d'embarquement** constituait une préoccupation majeure. La sécurité est primordiale pour tous ceux qui travaillent en mer. Il y a eu des incidents graves, mais aucun accident pour l'instant, au cours desquels des inspecteurs ont dû être secourus en mer en raison d'échelles d'embarquement défectueuses. Les problèmes rencontrés comprennent des marches cassées, des échelles mal placées et des surfaces glissantes, en particulier lors du débarquement. Elle a exhorté l'auditoire à sensibiliser ses membres à la vérification et à l'entretien des échelles d'embarquement, car il s'agit non seulement d'une obligation légale, mais aussi d'un élément crucial pour la sécurité de tous les marins. Mme Steele a souligné la coordination continue de l'AECP dans le cadre du JDP des eaux occidentales, avec le déploiement de navires de patrouille, de drones (ORPAS) et d'avions à voilure fixe. Le modèle de coopération s'étend à l'ensemble de la communauté maritime en soutenant les fonctions de la garde côtière nationale. La collaboration avec Frontex et l'AESM est tangible et pertinente, impliquant des opérations maritimes polyvalentes axées sur le contrôle des pêches ainsi que d'autres domaines tels que la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et la recherche et le sauvetage.

Au-delà des JDP et des opérations polyvalentes, l'AECP collabore étroitement avec les États membres sur des projets importants. Le projet de pesée a fourni des recommandations et des



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

bonnes pratiques, et l'AECP a publié des lignes directrices techniques OEM mises à jour. L'AECP reste à la pointe de l'innovation pour ses parties prenantes en préparant la technologie et l'innovation pour la communauté du contrôle des pêches. Mme Steele a réitéré ses remerciements pour les conseils, la participation aux réunions et le partenariat étroit, fiable et loyal dans la réalisation de l'objectif commun d'une gouvernance durable des pêches.

La présidente a remercié Mme Steele pour son discours et a fait remarquer que les CC, par leur participation au comité consultatif de l'AECP, soutiennent ce dialogue utile et continu. Elle a ensuite ouvert la séance aux questions.

Dominic **Rihan** a rappelé que la Commission européenne s'efforce de simplifier et de réduire les coûts, mais il a estimé que le nouveau règlement de contrôle avait exactement l'effet inverse, en ajoutant beaucoup plus de complexité. Si le secteur de la pêche soutient un système de contrôle solide, les règles et les niveaux supplémentaires du nouveau règlement alourdissent la charge administrative et, selon lui, ne permettent pas d'atteindre l'objectif d'un meilleur contrôle. Il estime que l'AECP a un rôle à jouer dans la conception d'outils qui permettent réellement de simplifier les choses et d'aider les pêcheurs à se conformer à la législation d'une manière qu'ils peuvent comprendre sans craindre d'être victimes de représailles.

Abordant la question des échelles d'embarquement, **M. Murphy** a expliqué que ses membres sont soumis à des restrictions en matière d'utilisation des matériaux et que les échelles peuvent se briser lors de leur déploiement. Il a suggéré de travailler en collaboration avec l' e afin d'établir des protocoles ou des régimes d'essai pour les échelles, soulignant que personne dans le secteur de la pêche ne souhaite être rappelé à terre en raison d'une marche cassée et que ces cassures ne sont pas intentionnelles. Il a reconnu que la question est complexe et a proposé un protocole d'accord entre l'AECP et les navires de pêche.

Emiel **Brouckaert** a rappelé que le CC EOS avait rendu un avis sur le règlement de contrôle. Faisant écho au commentaire de M. Rihan, il a demandé quelle était l'implication de l'AECP dans l'analyse des actes délégués et d'exécution, en particulier en ce qui concerne l'aide apportée aux pêcheurs pour se conformer à la réglementation.

John **Lynch** a souligné la nécessité d'une procédure unifiée pour se conformer à la nouvelle réglementation en matière de contrôle, reconnaissant le travail accompli sur le REM et le pesage. Il a souligné que le poids du poisson change constamment après avoir été pêché, suggérant que la réglementation devrait désigner un moment précis pour le pesage afin d'en garantir l'exactitude. En ce qui concerne les échelles d'embarquement, M. Lynch a appuyé les commentaires précédents de M. Murphy et a fait remarquer que la description réglementaire actuelle des échelles est obsolète (elle date de 300 à 400 ans) et spécifie toujours l'utilisation de cordes de Manille et de marches en bois. Il a plaidé en faveur d'une modernisation de ces spécifications afin d'inclure des matériaux plus fiables, plus sûrs et plus résistants pour améliorer la sécurité de tous. Il a suggéré de collaborer, peut-être par l'intermédiaire du CC,



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

afin de préparer un avis sur la modification de la description réglementaire et des matériaux utilisés pour les échelles d'embarquement.

Manu **Kelberine** a rappelé que, sur la base des échanges de la veille, le plan d'arrimage proposé posait un réel problème pour la pêche mixte. Il a ajouté qu'il serait utile d'introduire davantage de flexibilité dans les actes délégués.

Mme Steele a indiqué que de nombreuses questions réglementaires seraient mieux traitées par la Commission plus tard au cours de la réunion. Elle a précisé que la simplification de la réglementation, bien qu'elle soit une priorité européenne, ne relève pas de la compétence de l'agence, dont le rôle est d'assurer l'application harmonisée de la réglementation existante. En ce qui concerne la formation législative, elle a convenu qu'elle était cruciale en raison de la complexité de la législation, mais a déclaré qu'il n'appartenait généralement pas à une autorité de contrôle de dispenser une telle formation, car d'autres organismes dans les États membres s'en chargent habituellement. Elle a réitéré que cela ne relevait pas de la compétence de l'agence, mais a souligné l'engagement de l'AECP en faveur de la transparence, les informations étant disponibles sur son site web. En ce qui concerne les échelles d'embarquement, Mme Steele a remercié les intervenants pour leur soutien et a reconnu le caractère obsolète des réglementations actuelles qui spécifient l'utilisation de cordes de Manille et de bois. Elle a ajouté que les inspecteurs ont pour instruction de ne pas monter à bord si l'embarquement n'est pas sûr, et de procéder d'abord à une évaluation. Elle a réitéré la gravité des incidents récents et a souligné que les échelles doivent également être sûres pour que l'équipage puisse les utiliser pour descendre dans les radeaux de sauvetage. Sur la question du pesage du poisson, Mme Steele a approuvé le principe consistant à « peser une seule fois et peser correctement ». Elle a noté que tel était l'objectif du nouveau règlement de contrôle et des projets de pesage, reconnaissant que, bien que cela semble simple, cela nécessite un travail important et continu. Le rôle de l'agence dans ce domaine est d'harmoniser le contrôle des pêches. Elle a conclu que les questions relatives à la pêche mixte devront également être transmises au représentant de la Commission, car l'agence suit les règlements et les dérogations existants.

Murphy a fait valoir que si différentes autorités compétentes fournissent des conseils divergents sur la même législation, l'harmonisation est impossible. Il a estimé que si l'AECP ne dispense pas directement de formation à l' , elle pourrait superviser la manière dont celle-ci est dispensée afin d'en garantir l'harmonisation et l'efficacité. Il a souligné une préoccupation concernant la mise en œuvre du REM (Remote Electronic Monitoring, ou surveillance électronique à distance), affirmant que lors des essais, de multiples infractions ont été commises en raison d'un manque de compréhension, et non d'une non-conformité délibérée. Le REM étant sur le point d'entrer en vigueur, il estimait qu'il n'y aurait pas de période de grâce, ce qui rendait indispensable une formation et une compréhension adéquates. Le secteur de la pêche s'efforce de se conformer à la réglementation et d'assurer la durabilité, en particulier les nouveaux pêcheurs, mais il a besoin d'aide pour y parvenir. M. Murphy a demandé à l'AECP d'envisager de soutenir les CC dans cet effort dans le cadre d'une approche collaborative.



Mme Steele a fait remarquer que de nombreuses questions, notamment concernant les REM et leur processus d'apprentissage, avaient été soulevées lors de la présentation de l'AECF la veille. Elle a affirmé que l'harmonisation de la législation entre les différents pays relevait à 100 % du rôle de l'AECF, c'est-à-dire qu'il s'agissait de travailler avec les États membres pour garantir des conditions équitables et une interprétation cohérente des réglementations, en soulignant l'importance des retours d'information provenant des acteurs « sur le terrain », qui constituent les « yeux et les oreilles » permettant de garantir l'efficacité des initiatives de haut niveau à tous les niveaux. En ce qui concerne le REM, elle a précisé que l'agence n'avait aucun rôle à jouer dans la mise en œuvre des réglementations, car son implication commence après l'établissement de ces réglementations. Faisant un parallèle avec l'introduction initiale des panneaux à mailles carrées en 1991, qui ont rencontré une résistance initiale mais sont aujourd'hui largement acceptés pour leur efficacité, Mme Steele a exprimé l'espoir que les mesures de contrôle actuelles, y compris le REM, seront également considérées comme efficaces dans 20 ans.

4 Dialogue avec la DG MARE – Fabrizio Donatella, directeur de la DG MARE C5

La présidente a souhaité la bienvenue à Fabrizio Donatella, directeur MARE C5, ici à Vigo, et lui a exprimé sa gratitude pour son engagement actif au cours des dernières années auprès de ce comité exécutif, auquel il a participé à presque toutes les réunions.

Fabrizio Donatella a salué la nomination de Philippe au poste de président du Conseil consultatif des eaux du nord-ouest et a remercié Emiel Brouckaert pour son précédent mandat. Reconnaissant Vigo comme un centre clé pour la pêche et l'économie bleue au sens large, il a souligné l'importance de rester en contact avec les réalités et les défis du secteur de la pêche.

Concernant la récente communication de la Commission sur **la pêche durable dans l'UE**, M. Donatella a souligné que, malgré les défis qui subsistent, la durabilité globale de la pêche continue de s'améliorer dans certains bassins maritimes. Il a salué les efforts déployés par les États membres, les responsables et les parties prenantes pour pêcher au rendement maximal durable (RMD) et a déclaré que les stocks halieutiques dans l'Atlantique Nord-Est étaient globalement en bonne santé. Toutefois, de sérieuses préoccupations subsistent, en particulier pour le cabillaud, le merlan, l'églefin et le hareng dans la mer Celtique, ainsi que pour le cabillaud dans la mer d'Irlande, qui ont tous fait l'objet d'un avis de capture nulle de la part du CIEM en raison de facteurs tels que le changement climatique, la hausse des températures et les perturbations dans la répartition des stocks. L'absence d'accord entre les États côtiers sur la gestion des stocks de l'Atlantique Nord-Est est également préoccupante. L'accent reste mis sur la mise en œuvre de la PCP, non seulement pour atteindre le RMD, mais aussi pour maintenir les stocks à des niveaux correspondant au RMD lorsque les objectifs ont été atteints.

M. Donatella a expliqué que **la mise en œuvre par le Royaume-Uni de mesures de gestion des AMP offshore dans les eaux anglaises** se déroule en quatre étapes, la consultation publique de la troisième étape se déroulant du 9 juin au 1er septembre. Cette initiative de



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

grande envergure couvre 43 AMP, s'étendant sur près de 31 000 kilomètres carrés, et consiste en grande partie à interdire la pêche avec des engins traînants de fond. Il a souligné que la Commission encourage les conseils consultatifs et les États membres à participer au processus consultatif officiel du Royaume-Uni. Tout en partageant l'ambition du Royaume-Uni d'améliorer la protection des écosystèmes, l'accord de commerce et de coopération (TCA) exige le respect des principes de conseil scientifique, de proportionnalité et de non-discrimination. La mise en œuvre de ces aspects imprévus du TCA génère une charge de travail importante, qui nécessite de se concentrer stratégiquement sur les contributions.

En ce qui concerne le **calendrier des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni** (2026), M. Donatella a indiqué que les négociations devraient débuter la semaine du 27 octobre 2026. Une réunion préliminaire au niveau des délégations avec le Royaume-Uni aura lieu au cours de la troisième semaine de septembre afin de confirmer les dates. Une avancée positive significative a été obtenue avec la garantie d'un accès réciproque complet aux eaux jusqu'au 30 juin 2038, comme convenu lors du sommet UE-Royaume-Uni de mai. Cela signifie qu'il n'y aura aucun changement dans les conditions d'accès à partir du 1er juillet de l'année prochaine, aucun transfert de quotas ni compensation financière au Royaume-Uni, et que l'accès ne fera pas l'objet de consultations annuelles, ce qui évitera un scénario de négociation très difficile. Cependant, les négociations resteront difficiles en raison de situations telles que l'avis de capture nulle pour certains stocks de la mer Celtique et de la mer d'Irlande, la réduction du recrutement et la publication tardive de certains avis.

Commentant la réponse de la Commission à **la lettre conjointe des 11 conseils consultatifs sur le CFP**, M. Donatella a déclaré que celle-ci était étroitement liée aux discussions sur le Pacte pour les océans. Le Pacte pour les océans souligne la nécessité de disposer de ressources financières et d'investissements adéquats pour les activités liées aux océans. La Commission a l'intention de présenter sa proposition pour le prochain CFP vers la mi-juillet, afin de clarifier le budget global de l'UE, et pas seulement la proposition spécifique de la DG MARE. Cette proposition vise à mobiliser des mécanismes de financement supplémentaires, tant privés que publics. La consultation publique sur ce sujet est ouverte jusqu'à la fin du mois d'août. Le CFP vise à soutenir les investissements et à relever les défis, y compris les aspects environnementaux, dans une perspective large, sans se concentrer uniquement sur la pêche ou l'économie bleue. Le débat sera difficile, et les CC sont encouragés à transmettre leurs commentaires à la Commission, aux autorités et aux personnes impliquées dans le débat plus large.

La présidente a remercié M. Donatella pour ses informations détaillées et a ouvert la séance aux questions.

Pauline **Stephan** s'est interrogée sur la manière dont M. Donatella percevait le lien entre l'accord sur l'accès réciproque total et les mesures proposées dans la consultation britannique sur les ZMP.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

M. Murphy a évoqué la complexité de la gestion des pêches, en particulier en ce qui concerne l'obligation de débarquement et l'avis de capture zéro pour le sanglier. Il a appelé à une révision de l'obligation de débarquement et du système, arguant que le changement climatique et l'évolution du comportement des stocks créent un scénario impossible où les réglementations actuelles ne peuvent être respectées. Murphy a également abordé l'impact des mesures proposées par le Royaume-Uni en matière de ZMP, arguant que celles-ci modifient les « règles de base » malgré l'accord d'accès de 12 ans. Il a déclaré que cette proposition différerait de ce qui avait été convenu lors des négociations de l'accord commercial et de coopération, et que son impact sur la flotte de l'UE serait pire que celui du Brexit. Il a souligné que les pêcheurs pêchent traditionnellement dans les zones qui maximisent le rendement de leurs navires ; le fait d'être contraints de se déplacer vers des zones moins abondantes augmente l'effort et risque de nuire aux zones de pêche. Ce déplacement des bateaux vers des zones plus petites doit être évalué, et l'orateur exhorte la Commission à collecter des données critiques et à comprendre la situation, car il estime que le Royaume-Uni ne le fait pas de manière adéquate.

M. Donatella a précisé que la période d'accès de 12 ans aux eaux britanniques offre une stabilité sans conditions supplémentaires autres que celles déjà établies. Cependant, il a reconnu l'autonomie réglementaire des États côtiers comme le Royaume-Uni, qui est pleinement prévue par l'accord commercial et de coopération (TCA), leur permettant de gérer leurs eaux, notamment par des mesures telles que les AMP. Bien que le processus des propositions du Royaume-Uni en matière de ZMP soit compatible avec l'accord commercial et de partenariat, il a pris note des préoccupations des membres du CC concernant l'impact sur les zones de pêche, qui affecte à la fois les pêcheurs de l'UE et ceux du Royaume-Uni, contribuant à un « resserrement spatial ». M. Donatella a estimé que la question clé du débat était de savoir si cette réduction de l'espace de pêche pouvait être compensée, sur la base d'avis scientifiques. Il a ajouté que ce processus créait une charge de travail importante compte tenu des ressources limitées. En ce qui concerne l'obligation de débarquement, il a indiqué qu'elle fait partie de l'évaluation en cours de la PCP, qui vise à améliorer son fonctionnement. Cependant, il a fermement déclaré qu'il n'y aurait pas de retour à la situation antérieure, avec des taux de rejets de 40 %, soulignant que les solutions futures doivent s'aligner sur les résultats de l'évaluation de la PCP.

M. Brouckaert a souligné la difficulté de respecter les quotas et les taxes actuels dans certaines zones de pêche et a demandé « pourquoi ne pas envisager d'autres options de capture proposées par le CIEM, au lieu d'être légalement liés uniquement par les « recommandations maximales » ? Il a fait valoir que ces options alternatives pouvaient offrir de nombreuses solutions et qu'il était essentiel d'être plus à l'écoute de ce qui se passe sur le terrain, d'autant plus que les évaluations actuelles sont parfois basées sur des données datant de deux ans. Il a estimé que la question centrale était de savoir si la Commission européenne pouvait reconsidérer sa méthode de travail actuelle et intégrer davantage d'informations en temps réel provenant du terrain.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

M. Donatella a reconnu que la Commission travaillait avec diligence sur la question soulevée et a réitéré l'obligation légale de suivre les recommandations générales du CIEM. Cependant, il a souligné que, en particulier dans le contexte du Royaume-Uni et dans les situations où les recommandations générales sont incomplètes, la Commission ne se contente pas de suivre ces recommandations. Le processus consiste à proposer un mandat de négociation au Conseil, qui est ensuite mis en œuvre, et qui peut différer de la proposition initiale de la Commission. Ce processus en plusieurs étapes, en particulier avec le Royaume-Uni, leur permet de prendre en compte tous les aspects de l'avis du CIEM, et pas seulement les recommandations principales, lors des négociations. M. Donatella a précisé que cette approche plus large ne consiste pas à réévaluer les options de capture, mais à explorer des mesures correctives et d'autres activités lorsque le CIEM recommande une capture nulle pour des raisons autres que la pression exercée par la pêche. Il a assuré aux participants que la Commission ne se limite pas à ce qui est juridiquement contraignant, mais utilise le processus de négociation comme une occasion d'approfondir les avis du CIEM.

M. Kelberine a fait part de ses préoccupations concernant les effets cumulatifs des AMP prévues au Royaume-Uni, en particulier lorsqu'elles sont combinées avec des zones désignées pour des parcs éoliens, par exemple dans la mer Celtique. Il estime que cela pourrait conduire à l'exclusion totale des navires européens de ces eaux. Un autre sujet de préoccupation concerne la justification environnementale de certaines des plus grandes AMP, qui, selon lui, n'ont pas été bien désignées. Il a souligné que si les navires européens sont exclus de ces AMP, leur effort de pêche sera réorienté et intensifié dans les eaux européennes restantes, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour les espèces et les habitats halieutiques.

M. Donatella a souligné la nécessité d'adopter une approche scientifique et fondée sur des données pour répondre aux préoccupations concernant les AMP britanniques. Il a estimé que pour engager efficacement le dialogue avec le Royaume-Uni, il était essentiel de se référer aux conditions et aux critères énoncés dans l'accord de partenariat avec ce pays. Cela signifie qu'il faut démontrer, à l'aide de preuves scientifiques, si les mesures de gestion proposées pour les AMP sont justifiées ou non. Il a ajouté qu'il était essentiel de fournir des données précises et concrètes sur divers aspects, notamment le déplacement de l'activité de la flotte de pêche, c'est-à-dire la manière dont les AMP pourraient modifier les efforts de pêche ; l'impact environnemental, c'est-à-dire les conséquences environnementales possibles de ce déplacement ; la concentration de l'activité de pêche, c'est-à-dire la manière dont cette concentration pourrait affecter les zones abritant des populations vulnérables telles que les reproducteurs ou les juvéniles. Cette justification scientifique et fondée sur l'impact permettra d'engager un dialogue axé sur les mérites des arguments environnementaux et scientifiques, plutôt que sur la simple opportunité d'une mesure donnée.

M. Rihan a exprimé ses préoccupations concernant l'introduction rapide de nouvelles législations, d'actes d'exécution et d'actes délégués visant à faire respecter le règlement de contrôle, estimant que cette approche précipitée aliénera les pêcheurs et rendra leur vie beaucoup plus difficile. Il a critiqué les règles de pesée, suggérant qu'il y a trop d'exigences



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

différentes en matière de pesée alors qu'une seule devrait être nécessaire, et a demandé que ces règles soient soigneusement réexaminées afin de garantir qu'elles atteignent leurs objectifs d'une manière qui encourage la conformité et allège la charge qui pèse sur les pêcheurs. M. Rihan s'est également interrogé sur les enseignements tirés de l'affaire du lançon, demandant si le secteur de la pêche pouvait mieux se préparer à aider la Commission si une situation similaire se présentait en rapport avec les mesures proposées par le Royaume-Uni en matière de ZMP. Se référant à l'avis du CIEM, il a plaidé pour une plus grande cohérence dans les avis fournis pour des stocks halieutiques similaires. Il a souligné que les différences dans la manière dont les avis sont présentés pour des stocks comparables, tels que le cabillaud de Rockall et la crevette nordique, ont un impact significatif sur les gestionnaires et peuvent les mettre « dans une situation très difficile ». Faisant référence à une discussion avec le commissaire en Irlande concernant le CFP, il a déclaré que le commissaire avait suggéré une « enveloppe de financement » dédiée au secteur marin/pêche/produits de la mer. M. Rihan a exprimé son inquiétude quant à l'avancement de cette idée, craignant que sans un fonds dédié, le secteur de la pêche, qui est un petit secteur, ne soit perdant si elle doit entrer en concurrence dans le cadre d'un débat plus large sur le CFP.

En ce qui concerne les AMP britanniques, **M. Lynch** a déclaré qu'au départ, les AMP étaient prévues pour coexister avec la pêche, autorisant diverses activités de pêche dans des zones définies en dehors des zones protégées. Il a noté que le Royaume-Uni adoptait désormais une approche beaucoup plus stricte et concentrée, limitant presque complètement les engins traînants de fond et même les engins statiques en contact avec le fond dans certains endroits. Il a souligné la nécessité pour l'Europe de tirer les leçons des actions du Royaume-Uni lors de la création de ses propres AMP, afin de garantir l'équité et une approche progressive. M. Lynch a également souligné que l'obligation de débarquement était une préoccupation importante, en particulier dans les scénarios de pêche mixte, arguant que sa rigidité créait des difficultés. Tout en reconnaissant l'importance de ne pas rejeter les poissons morts, il a plaidé en faveur d'une plus grande flexibilité dans la gestion de l'obligation de débarquement. Enfin, M. Lynch a exprimé sa profonde préoccupation concernant les avis et la situation dans les mers Celtique et d'Irlande, appelant à un regard nouveau et ouvert sur la manière dont les stocks sont gérés dans ces zones.

M. Donatella a reconnu l'impact des règles de contrôle et de leur mise en œuvre sur le secteur de la pêche, mais a souligné que ces contrôles rigoureux ont positionné l'UE comme un leader en matière de politique de contrôle, en particulier dans les bassins maritimes environnants. Ce leadership permet à l'UE d'inciter d'autres nations à adopter des normes élevées similaires. Bien que cela ne reconforte pas nécessairement les personnes directement concernées par les contrôles, il a estimé que l'UE était passée d'une situation où elle rencontrait de sérieux problèmes de surveillance à une situation où son engagement en matière de contrôle ne peut être remis en question. M. Donatella a mis en avant le système unique en Europe, notamment le travail de l'AECP et les interactions étroites entre son personnel et les États membres, qui ont permis un niveau élevé de partage d'informations sur ce qui relève normalement de la



compétence nationale. Il a fait remarquer que l'affaire du lançon avait servi de premier « test de résistance » conjoint du cadre juridique et des accords internationaux au sein de l'ACC et avait contribué à atteindre un nouveau niveau de maturité dans la mise en œuvre, en définissant la manière dont les affaires futures seront traitées. Il a souligné l'importance de fournir des données, des évaluations et des preuves pour démontrer les préoccupations, ce qui est essentiel pour que la Commission puisse défendre efficacement les affaires à l'avenir. Enfin, en ce qui concerne l'obligation de débarquement, M. Donatella a reconnu sa rigidité dans la pêche mixte, tout en réitérant que personne ne souhaite revenir aux rejets de poissons. Il a conclu qu'après dix ans de mise en œuvre progressive, le moment était venu d'évaluer son efficacité.

Aodh **O'Donnell** a souligné que l'Irlande est confrontée à des défis importants malgré certains aspects positifs de l'accord commercial et de coopération, car celui-ci a figé une situation disproportionnée pour le secteur de la pêche irlandaise pendant 12 ans. Il a ajouté que l'Irlande est confrontée à un avis de capture zéro pour la mer Celtique, ce qui constitue une menace sérieuse pour ses flottes de pêche. En outre, les AMP britanniques devraient avoir un impact négatif sur les flottes de pêche irlandaises, tout comme les EVM, qui ont déjà réduit les possibilités de pêche de 10 %. Le secteur de la pêche est également confronté à une pression spatiale due aux énergies renouvelables offshore, qui limitent encore davantage les zones de pêche. Il a souligné la nécessité d'un effort de collaboration pour traiter ces questions dans le cadre de la révision en cours de la PCP.

La **présidente** a conclu l'échange en réitérant quelques points clés, exprimant sa satisfaction quant à la mention du rôle du CC EOS dans le document de travail du personnel, soulignant qu'il s'agissait d'une avancée positive pour mettre en avant l'importance du CC EOS. Elle a estimé qu'une préoccupation importante soulevée était l'absence ou la prise en compte insuffisante du changement climatique dans des réglementations cruciales telles que la planification de l'espace maritime (MSP), la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) et la PCP. Elle a souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes pour faire face aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles dans ces cadres, suggérant que cela pourrait être un axe prioritaire pour le groupe de réflexion « Climat et environnement » du CC. Enfin, elle a souligné que le cas des ZMP britanniques était une priorité pour le CC, qui entendait s'attaquer activement à la situation et explorer les perspectives juridiques qui s'y rapportent.

M. Donatella est revenue sur une question relative aux aspects financiers, indiquant que la proposition visant à mobiliser des fonds publics et privés pour une politique océanique ambitieuse, y compris dans le domaine de la pêche, était toujours en cours d'élaboration et qu'aucun résultat clair n'avait encore été obtenu. Cette initiative s'inscrit dans la lignée de ce que le commissaire avait précédemment mentionné lors de sa visite en Irlande et dans le « Pacte pour l'océan ». Il a conclu en remerciant l'auditoire pour son invitation et les discussions fructueuses, précisant que toutes les préoccupations et priorités exprimées seraient rapportées à Bruxelles.



5 Dialogue avec le groupe des États membres des EOS – Elaine Croke, présidence irlandaise du groupe des États membres des EOS

La présidente a souhaité la bienvenue à Elaine Croke, du ministère irlandais de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Marine, qui participait à cette réunion en ligne, l'Irlande ayant pris la présidence du groupe des États membres des EOS à compter du 1er juillet.

Elaine Croke, directrice adjointe de la division Pêche maritime, politique et gestion, s'est présentée comme la nouvelle responsable du groupe des États membres des EOS et des questions relatives à la CIAT, expliquant que l'Irlande présidera ce groupe pendant les six prochains mois, dans le but de poursuivre un engagement significatif et des relations de travail étroites avec le CC.

Le plan de travail du GEM pour les mois à venir comprend :

- Organiser une première réunion en juillet afin de convenir d'un calendrier indicatif des réunions, qui sera ensuite communiqué au CC.
- Poursuite des travaux sur le crabe brun, en reconnaissant les contributions importantes du CC à cette question.
- L'étude de la manière dont le groupe des États membres peut contribuer à l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche (PCP) par la Commission européenne.
- Demander au groupe d'experts du contrôle NWW de faire le point sur les questions ayant une incidence sur le contrôle.
- Contribuer aux travaux menés au niveau de l'UE sur les stratégies de reconstitution des stocks clés de la mer Celtique.

Mme Croke a assuré aux participants que les commentaires issus du dialogue d'aujourd'hui seraient transmis aux États membres et a invité le CC à formuler d'autres suggestions qui seront examinées par le groupe des États membres. Elle s'est excusée de devoir partir plus tôt pour se rendre à une autre réunion, mais a indiqué que sa collègue Michelle Toomey resterait en ligne.

La présidente a remercié Mme Croke pour sa présentation et a ouvert la séance aux questions.

M. Murphy a exhorté la présidence irlandaise du groupe d'experts sur le contrôle de la NWW à prendre en compte dans ses discussions les pressions et les impacts du changement climatique sur les différents stocks et leurs mouvements.

La **présidente** s'est enquis des travaux sur le crabe brun, mentionnant le groupe de travail national irlandais sur le sujet. Elle a demandé s'il était prévu d'impliquer le CC et d'intégrer ses contributions sur cette question. Elle a également souligné que la consultation du Royaume-Uni sur les ZMP était une priorité absolue pour le CC et l', et s'est dit curieuse de savoir



comment le GCS comptait procéder, espérant que cette question serait également traitée comme une priorité absolue.

Mme Croke a pris note des principales préoccupations soulevées, notamment le changement climatique et le crabe brun, confirmant l'existence d'un groupe de travail sur le crabe brun en Irlande. Elle a également compris que le CC accordait une grande priorité aux consultations sur les AMP au Royaume-Uni. Du point de vue de l'Irlande, Mme Croke s'est engagée à transmettre l'importance et la priorité de ces questions à son directeur. Ensuite, ces questions seront présentées au groupe de travail multisectoriel pour examen, afin de garantir que le contexte des discussions d'aujourd'hui soit pleinement compris.

M' O'Donnell a souligné deux préoccupations principales concernant le nouveau règlement de contrôle et sa mise en œuvre, notant que la marge de tolérance a été relevée et reste un problème important, et déclarant que les processus d'échantillonnage et de spéciation causent des difficultés considérables.

Mme Croke a réitéré son engagement à transmettre les points de cette discussion aux membres du groupe de travail multisectoriel sur la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique sous la présidence irlandaise.

M. Kelberine a ajouté qu'un des problèmes concernait l'arrimage, précisant que les exceptions aux plans d'arrimage séparés n'étaient toujours pas en place via un acte délégué.

6 Approbation des points d'action des groupes de travail

Groupe de travail 1 – Mer d'Irlande

| | |
|---|---|
| 1 | Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Joanne Morgan à la suite de sa présentation au Secrétariat. |
| 2 | Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les avis relatifs aux possibilités de pêche et aux effets du changement climatique au Secrétariat. |
| 3 | Le groupe de travail assurera le suivi des essais BIM lors de la réunion d'octobre. |

Groupe de travail 2 – Mer Celtique et ouest de l'Écosse

| | |
|---|---|
| 1 | Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Joanne Morgan à la suite de sa présentation au Secrétariat. |
| 2 | Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les avis relatifs aux possibilités de pêche au Secrétariat. |
| 3 | Le GT2 doit examiner plus en détail la validité du règlement de 2004 relatif à la pêche au merlu en mer Celtique lors de la réunion d'octobre. |
| 4 | Depuis la réunion de mars : le GT2 doit poursuivre sa collaboration avec l'AZTI après la présentation et la diffusion des données sur la dynamique du stock de merlu du Nord. |
| 5 | Réunion de mars : déclin des SSB malgré une pêche au rendement maximal durable (MSY) : les membres ont convenu d'approfondir les causes du faible recrutement auquel sont confrontés plusieurs stocks, entraînant une diminution des SSB pour plusieurs |



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

| | |
|---|--|
| | stocks importants. Bien que cela ne soit pas très précis pour l'instant, l'idée serait d'examiner plus en détail la prédation interspécifique (sanglier, thon rouge, etc.), les mécanismes intraspécifiques (cannibalisme) et d'inclure une analyse concernant la collecte de données pour l'analyse des estomacs alimentaires, dont nous pourrions encourager le financement si nécessaire. Il serait possible de demander à la CE d'organiser une demande spécifique auprès du CIEM. |
| 6 | Les membres doivent envoyer leurs questions supplémentaires au professeur Döring au secrétariat pour un suivi écrit. |
| 7 | Les membres doivent envoyer leurs questions supplémentaires à Caroline Alibert-Deprez au secrétariat pour un suivi écrit. |
| 8 | Les membres doivent envoyer leurs questions à Jonathan Merlan au Secrétariat pour un suivi écrit. |

Groupe de travail 3 – Canal

| | |
|---|--|
| 1 | Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Joanne Morgan au Secrétariat après sa présentation. |
| 2 | Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les avis relatifs aux possibilités de pêche au Secrétariat. |
| 3 | Le Secrétariat doit relancer le groupe de travail sur le bar afin d'élaborer des avis sur les recommandations du CIEM pour 2026. |
| 4 | Le Secrétariat doit lancer le rétablissement du groupe de travail sur le Buccin. |
| 5 | Le groupe de travail assurera le suivi des travaux du MSG sur la limande sole et le rouget de vase. |

Groupe de travail horizontal

| | |
|---|---|
| 1 | Les membres doivent envoyer leurs commentaires sur les avis relatifs aux possibilités de pêche au Secrétariat. |
| 2 | Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Joanne Morgan à la suite de sa présentation au Secrétariat. |
| 3 | Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Julia Rubeck et Herman Bos à la suite de la présentation sur l'évaluation de la PCP au Secrétariat. |
| 4 | Le groupe de travail sur le climat et l'environnement doit examiner et éventuellement aborder les objectifs ambitieux et contraignants inclus dans le Pacte pour l'océan. |
| 5 | Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Cristina Morgado et Killian Chute (AECF) après leur mise à jour sur les JDP et le REM au Secrétariat. |
| 6 | Proposition visant à ce que le CNPMM rédige une lettre à la Commission demandant une intervention politique concernant la consultation du Royaume-Uni sur les ZMP et à ce qu'il contacte le Royaume-Uni pour obtenir une prolongation du délai, demande à la Commission de réaliser une étude sur les conséquences socio-économiques ainsi que sur l'impact potentiel du déplacement des navires, à soumettre si possible conjointement avec le CC de la mer du Nord. |



| | |
|---|---|
| 7 | Le CNPMEM doit élaborer un avis à l'intention du Royaume-Uni en réponse à la consultation sur les ZMP. |
| 8 | L'équipe de gestion doit réfléchir à la manière dont les avis sont présentés à la Commission et à la manière d'obtenir les meilleures réponses possibles. |
| 9 | Le secrétariat du CC EOS diffusera le formulaire pour la rubrique « Pleins feux sur les membres du CC EOS » et mettra en place à titre expérimental une communauté WhatsApp et collaborera avec FG Control. |

7 Programme de travail et budget du CC EOS pour l'année 20 – état d'avancement (secrétariat)

Les diapositives sont disponibles [ici](#).

Le Secrétariat a fourni une mise à jour détaillée sur les réalisations du CC dans le cadre du programme de travail actuel ainsi que sur l'état d'avancement du budget actuel. En ce qui concerne le budget, elle a informé les représentants que la Commission avait commis une erreur dans son modèle financier, qui avait été notifiée à la DG MARE. Le Secrétariat attend actuellement des instructions sur la manière de traiter cette question dans le cadre de la demande de subvention pour l'exercice 21.

8 Règlement intérieur du CC EOS (président)

À la suite de la réunion de mars à Paris, le Secrétariat a envoyé un courriel à tous les membres pour leur demander de manifester leur intérêt à participer à un groupe de travail chargé de mettre à jour le règlement intérieur en ce qui concerne la nomination du président du CC, ainsi que de revoir les règles relatives à la conduite des réunions.

En tant que président du CC EOS, Philippe dirige ce groupe de travail, qui comprend des membres de France, d'Espagne, d'Irlande et des Pays-Bas.

La mise en place de ce groupe de travail a pris plus de temps que prévu et la première réunion n'a eu lieu que le 25 juin. Les travaux et le suivi se poursuivent, mais prendront encore du temps. Une mise à jour devrait être disponible pour approbation avant la fin de l'année.

9 Divers

La présidente a présenté la demande reçue par le secrétariat du CC EOS de la part de l'IFSUA visant à réviser la politique de réunion de ce CC, qui avait été approuvée par les membres de l'assemblée générale en 2022 par procédure écrite. À l'époque, les membres de l'AG du CC EOS avaient approuvé la politique à la majorité, avec deux objections (FREMSS, IIMRO). Elle a invité Llibori Martinez (IFSUA) à présenter sa proposition directement aux membres du ComEx.



M. Martinez a plaidé en faveur de la participation à distance à toutes les réunions du CC. Selon lui, le CC EOS fait figure d'exception en n'autorisant pas cette pratique, contrairement au SWWAC et au MEDAC. Il estime qu'il est souvent impossible d'être à deux endroits à la fois, en particulier lorsque les réunions du CC entrent en conflit avec d'autres événements organisés par d'autres comités consultatifs. Il a ajouté qu'exiger une présence physique de trois jours pour une seule réunion est souvent peu pratique pour les membres. Il a ajouté que l'accès à distance complet permettrait aux membres des petites associations, qui peuvent manquer de ressources pour voyager fréquemment, de participer activement et de partager leur expertise, enrichissant ainsi les discussions. Martinez a conclu que le fait d'autoriser la participation à distance améliorerait considérablement le fonctionnement du CC et n'aurait pas d'impact négatif sur la participation en personne.

Irene **Prieto** a estimé que, même si les réunions précédentes offraient la possibilité de participer en personne et en ligne, la participation en personne était plus productive. Elle a fait valoir que la présence physique favorisait un meilleur réseautage, encourageait des discussions et des échanges plus ouverts et donnait lieu à des débats et des commentaires plus intenses. Elle a fait remarquer que les participants en ligne pouvaient toujours soumettre leurs commentaires par courrier électronique et a également souligné que cette approche avait été convenue il y a quelque temps et n'avait posé aucun problème auparavant.

M. Kelberine s'est demandé si le CC pouvait essayer de créer un mélange, en privilégiant les réunions en face à face, mais en autorisant, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité d'une participation à distance si cela était dûment justifié. Il s'est également déclaré d'accord avec l'intervention de Mme Prieto.

La **présidente** a apprécié la discussion ouverte sur les règles internes et a reconnu que les suggestions avaient été examinées par l'équipe de direction. Elle a souligné la difficulté de garantir la présence physique aux réunions, reconnaissant que parfois, l'option de la participation à distance peut réduire la présence physique. Elle a exprimé sa compréhension des nombreuses exigences imposées aux membres, notamment le chevauchement des réunions avec différents CC. Bien que le Secrétariat s'efforce d'éviter les conflits avec d'autres CC, à savoir la mer du Nord, les pélagiques et les eaux du sud-ouest, elle a estimé qu'il était impossible d'éviter tous les chevauchements étant donné les 11 CC et les sujets similaires qui se présentent à certaines périodes de l'année. Sur la base des échanges, Philippe a conclu que la politique actuelle en matière de participation à distance serait maintenue. Elle a toutefois suggéré que les observateurs membres qui ne peuvent pas assister en personne soumettent leurs questions sur le contenu, le Secrétariat se chargeant de les transmettre aux intervenants concernés. L'objectif de ces règles n'est pas d'empêcher la participation, mais de maintenir le lien.

M. Lynch a exprimé son soutien total aux réunions en présentiel.

M. Martinez a suggéré de tester la participation à distance pendant un an, soulignant que les restrictions actuelles en matière de participation à distance découragent l'engagement, en



particulier pour les membres dont les sujets d'intérêt spécifiques peuvent être brefs. Il estime que lorsque l'on est connecté à distance, les contributions se limitent à des soumissions écrites qui peuvent ne pas être pleinement prises en compte, et il se demande si l'adhésion à un CC vaut la peine si la participation à distance n'est pas possible. Il estime que les préoccupations concernant les effets négatifs de ce changement sont basées sur des spéculations plutôt que sur des preuves provenant d'autres CC où la participation à distance est courante et efficace.

Conformément au règlement intérieur, la présidente a demandé aux membres du comité exécutif de voter à main levée :

En faveur du maintien de la politique actuelle en matière de réunions : 11

Abstention : 1

Aucun vote contre.

10 Résumé des mesures convenues et des décisions adoptées par le président

| | |
|---|--|
| 1 | Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Joanne Morgan (directrice exécutive) à la suite de son discours liminaire sur les travaux de l'AECF. |
| 2 | Les membres doivent envoyer leurs questions écrites à Fabrizio Donatella (directeur DG MARE C5) à la suite du dialogue avec les membres. |
| 3 | Le groupe de contrôle doit examiner la question des échelles d'accès soulevée par l'AECF et éventuellement formuler des recommandations. |

Participants

| Membres du ComEx du CC EOS | | |
|----------------------------|------------|-------------------------------------|
| Emiel | Brouckaert | Rederscentrale |
| Manu | Kelberine | CNPMEM |
| John | Lynch | ISEFPO |
| Geert | Meun | VisNed |
| Patrick | Murphy | ISWFPO |
| Alexandra | Philippe | EBCD |
| Corentine | Piton | France Pêche Durable et Responsable |
| Irene | Prieto | OPPF4 |
| Dominic | Rihan | KFO |
| Arthur | Yon | ANOP |
| Experts et observateurs | | |
| Jose | Beltran | OPP-7 BURELA |
| Thomas | Brégeon | DG MARE |
| Elaine | Croke | DAFM |



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

| | | |
|------------------------------|------------------|---|
| Bruno | Dachicourt | ETF |
| Fabrizio | Donatella | DG MARE |
| Gerald | Hussenot | Tassergal |
| LLibori | Martinez | IFSUA |
| Aodh | O'Donnell | IFPO |
| Cándido | Rial Rodríguez | Directeur général de la pêche - Xunta de Galicia |
| Pedro | Riveiro | Sous-directeur général de la pêche - Xunta de Galicia |
| Susan | Steele | AECP |
| Pauline | Stephan | CNPMEM |
| Dominique | Thomas | OP CME MMN |
| Michelle | Twomey | DAFM |
| Dirk | Van Guyze | Agence de l'agriculture et de la pêche |
| Marta | Villaverde Acuña | Conselleira do Mar - Xunta de Galicia |
| Secrétariat du CC EOS | | |
| Ilaria | Bellomo | |
| Mo | Mathies | |